Image not found or type unknown

Obtention de la nationalité française pour les enfants assistés

Par **nore55**, le **04/08/2015** à **12:43**

Bonjour

Je viens par la présente vous demander de m'élucider la situation des enfants assistés nés entre 1954 à 1962 en Algérie vu que la procédure d'adoption a été simple dans le cadre de l'obtention de la nationalité française et par voie de conséquence quel droit ils jouissent.

vous remerciant d'avance d'avoir pris part de ma requête

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés